



Temps partiel : la garde des enfants est le premier motif des femmes

Dans les Pays de la Loire, les femmes sont plus souvent à temps partiel qu'ailleurs en France de province. Cette part doit être mise au regard du plus fort taux d'activité féminin : dans les autres régions, les femmes sont plus souvent sans activité. Le recours au temps partiel est, en premier lieu, lié à la présence d'enfants dans une famille. Pour les femmes, avoir plus d'enfants augmente le taux de recours au temps partiel. Le temps partiel est également fortement présent, en début et fin de vie active chez les hommes comme chez les femmes. Parfois, le métier ne permet pas d'exercer son emploi à temps plein. Les services aux particuliers, le commerce et la restauration sont les principaux secteurs ayant recours à des emplois à temps partiel.

Pierre Chaillot, Delphine Legendre, Insee

Dans les Pays de la Loire, 284 000 personnes travaillent à temps partiel, soit 18,7 % des actifs de 15 à 64 ans (*définitions*) en emploi de la région. Le temps partiel est plus fréquent qu'en France de province où il concerne 17,8 % des actifs. Derrière le recours au temps partiel, se cachent des situations très différentes notamment entre les hommes et les femmes. Majoritairement concernées par ce type d'emploi, les femmes représentent 80 % des travailleurs à temps partiel.

Hommes comme femmes, certaines personnes font le choix de ne pas travailler à temps plein : soit dans le but de concilier vie familiale et vie professionnelle (garde d'enfants ou prise en charge d'un proche dépendant), soit pour sortir progressivement du marché du travail, soit encore pour suivre une formation.

À l'opposé, d'autres personnes acceptent un temps de travail inférieur au temps complet souhaité : dans les Pays de la Loire, 32 % des femmes et 39 % des hommes souhaiteraient en effet travailler

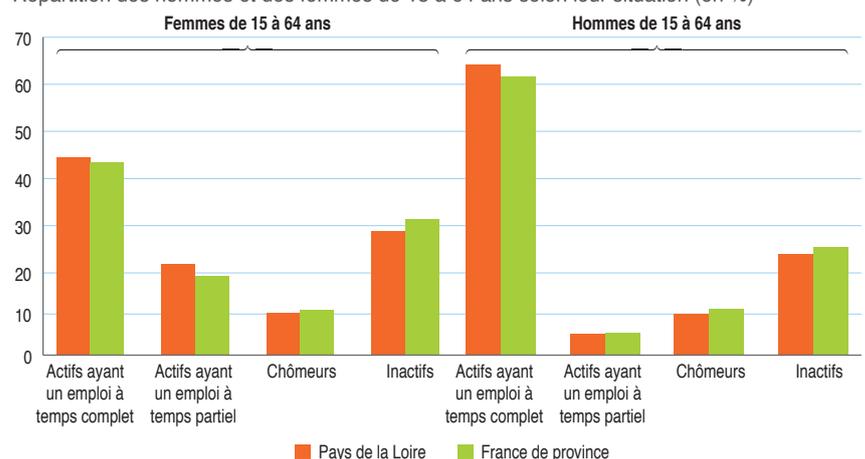
plus. Parmi eux, la raison principale évoquée est l'impossibilité de travailler davantage dans leur emploi actuel. L'étude de la population à temps partiel permet d'approcher les déterminants et de fournir des informations sur les raisons du temps partiel.

Un temps partiel fréquent chez les femmes en partie dû au taux d'activité plus élevé dans la région

Dans les Pays de la Loire, les femmes sont plus souvent à temps partiel mais moins souvent inactives (*figure 1*). Pour

1 Les femmes dans les Pays de la Loire sont plus souvent en emploi qu'en France de province

Répartition des hommes et des femmes de 15 à 64 ans selon leur situation (en %)



Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2015.

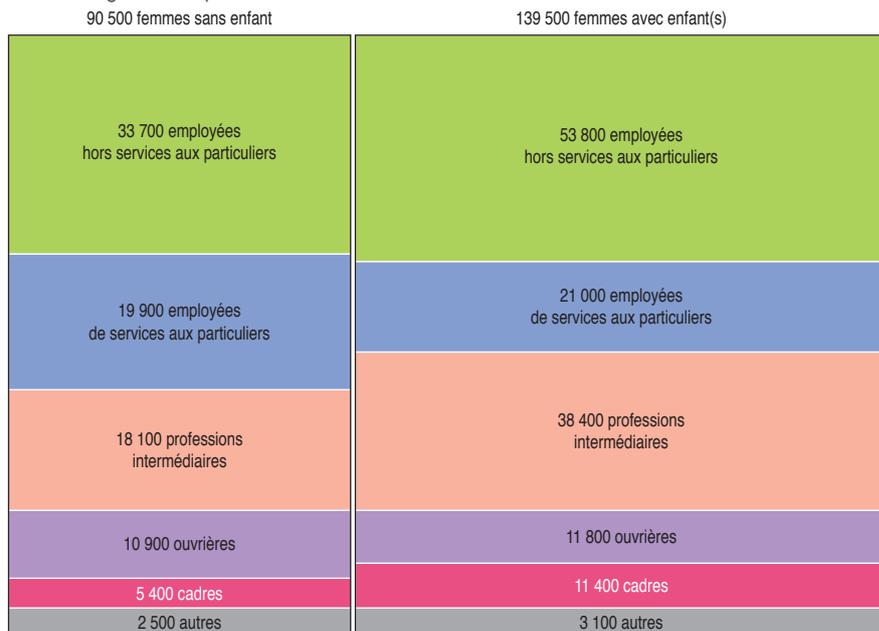
100 femmes de 15 à 64 ans dans la région, 63 travaillent : 43 à temps complet et 20 à temps partiel. En France de province, les femmes en emploi sont moins nombreuses : 60 sont en emploi dont 42 à temps complet et 18 à temps partiel. Dans la région, seules 28 % des femmes de 15 à 64 ans sont inactives (*définitions*) contre 30 % en France de province. Ainsi, parmi les femmes en emploi, 32 % sont à temps partiel dans la région contre 29 % en France de province. Les 230 000 femmes travaillant à temps partiel dans la région se répartissent équitablement entre secteur public (120 000) et secteur privé (110 000). L'emploi public féminin est moins présent dans les Pays de la Loire que dans le reste de la France (44,1 % des emplois contre 46,6 %). Par contre, dans la région, le temps partiel dans le secteur public est plus répandu (37,4 % des emplois publics féminins) que dans le reste de la France (31,7 %). Le secteur privé dans les Pays de la Loire emploie plus de femmes parmi les 15-64 ans (55,9 % des femmes en emploi) qu'en France de province (53,4 %). Le taux de temps partiel y est légèrement plus élevé : 15,0 % des femmes en emploi dans le secteur privé dans la région contre 14,3 % en France de province.

Femmes à temps partiel : la garde des enfants comme premier motif

Dans le recours au temps partiel, avoir des enfants est un élément déterminant : 61 % des femmes à temps partiel ont au moins un enfant, contre 54 % des femmes à temps complet. La garde d'un enfant reste une des raisons principales du recours au temps partiel qu'il soit subi (par manque de moyen de garde ou coût de celui-ci) ou choisi. Les femmes sans enfant, seules ou vivant en couple sont moins souvent à temps partiel que les femmes ayant une famille (formée d'un couple ou monoparentale). Par ailleurs, la part des femmes à temps partiel augmente avec le nombre d'enfants (*figure 2*). Une femme avec deux enfants ou plus a deux fois plus de chance d'être à temps partiel qu'une femme avec un seul enfant, toutes choses égales par ailleurs. La part des

3 Les femmes à temps partiel sont majoritairement employées

Répartition des femmes (15-64 ans) à temps partiel avec ou sans enfant dans les Pays de la Loire selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : Insee, RP 2015.

femmes à temps partiel parmi les femmes en emploi passe de 27 % avec un enfant à 34 % avec deux enfants. À l'arrivée du troisième enfant, les femmes se mettent plus souvent à temps partiel (45 % des femmes en emploi) mais certaines femmes deviennent aussi inactives (*encadré 2*).

Le temps de travail hebdomadaire moyen chez les femmes à temps partiel s'adapte à une logique de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Il correspond en moyenne à 80 % du temps complet, soit quatre journées travaillées par semaine.

Dans les familles avec enfant(s) (avec au moins un parent ayant un emploi), les femmes sont beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes. La situation majoritaire reste cependant un travail à temps complet pour les deux parents. Ainsi dans une famille sur deux constituée d'un couple avec enfant(s), les deux parents sont à temps complet. Dans 26 % des situations l'homme est à temps complet et la femme à temps partiel.

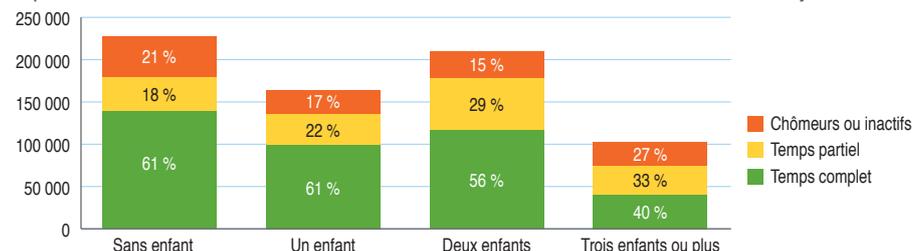
Un fort temps partiel pour les actifs étudiants et ceux en fin de vie active

Le temps partiel se retrouve également aux âges extrêmes de la vie active (avant 25 ans et après 55 ans) pour les hommes comme pour les femmes. Avant 25 ans, il vient souvent en complément des études pour les financer. Après 55 ans, il correspond à une cessation progressive d'activité ou à une perte d'emploi suivie d'une difficulté à en retrouver un à temps complet.

Il est d'ailleurs proportionnellement plus développé parmi les jeunes et les seniors que chez les personnes de 25 à 54 ans : 37 % des emplois chez les femmes de moins de 25 ans sont à temps partiel (22 000 personnes dont 2 900 apprentis) et 36 % chez les 55 ans et plus (38 000 personnes) contre 30 % chez les femmes de 25 à 54 ans. Chez les hommes, un emploi à temps partiel sur

2 Le recours des femmes au temps partiel augmente avec le nombre d'enfants

Répartition des femmes de 25 à 54 ans selon l'activité et le nombre d'enfants dans les Pays de la Loire



Lecture : 227 000 femmes de 25 à 54 ans n'ont pas d'enfant. Parmi elles, 61 % travaillent à temps complet, 18 % à temps partiel et 21 % sont inactives.

Source : Insee, RP 2015.

Encadré 1

Beaucoup de femmes, mais de plus en plus d'hommes à temps partiel

Même s'il est fortement féminisé, le temps partiel concerne de plus en plus d'hommes. En 2015, 54 000 hommes sont à temps partiel. Ils représentent 6,8 % des hommes en emploi en 2015 contre 5,9 % en 2008. Les hommes à temps partiel travaillent majoritairement dans le secteur privé (75 %). Mais dans l'emploi, ils ne représentent encore que 4 personnes pour 100 personnes actives quand les femmes à temps partiel en représentent 16. Contrairement aux hommes, le temps partiel décroît chez les femmes. Elles sont relativement moins nombreuses à travailler à temps partiel qu'en 2008. Elles étaient 33,4 % en 2008, elles ne sont plus que 32 % en 2015.

deux concerne les moins de 25 ans et les plus de 55 ans. Il est notamment fort chez les jeunes hommes : 16 000 personnes (19,2 % des hommes de moins de 25 ans en emploi dont 6 200 apprentis) sont à temps partiel. Chez les 55 ans ou plus, 9,4 % des actifs en emploi sont à temps partiel. Contrairement aux femmes, les hommes sont plus souvent à temps partiel lorsqu'ils vivent seuls ou en couple sans enfant. En effet, 71,5 % des hommes à temps partiel vivent seuls, chez leurs parents ou en couple sans enfant (contre 39 % des femmes).

La durée de travail hebdomadaire des hommes à temps partiel est plus faible que celle des femmes. Les situations dans lesquelles les hommes occupent des emplois à temps partiel (travail d'étudiants, fin d'activité) conduisent à un temps de travail plus réduit. Les hommes sont d'ailleurs plus nombreux à déclarer être à temps partiel pour suivre une formation : 12 % des hommes contre 2 % des femmes. Au contraire, entre 25 et 54 ans, le temps partiel masculin ne concerne que 4,7 % des emplois (26 points de moins que les femmes aux mêmes âges).

Un fort recours au temps partiel dans certains métiers du tertiaire

De par leurs conditions de travail, certains secteurs embauchent très souvent à temps partiel (figure 3). Le tertiaire notamment est un grand pourvoyeur d'emplois à temps partiel. Pour les employeurs, le temps partiel permet une meilleure flexibilité pour s'ajuster au rythme d'activité. Le commerce, la restauration et les activités de nettoyage en entreprise comptent plus de trois emplois sur dix à temps partiel. La part de salariés peu qualifiés y est élevée et le temps partiel est parfois la seule forme d'emploi proposée. Dans les services à la personne, le temps partiel est également fortement plébiscité par les entreprises. Le besoin de souplesse au niveau des horaires mais aussi les contraintes physiques imposent des temps de travail plus réduits.

Ces métiers à fort temps partiel sont également les plus féminisés. Ainsi, dans les Pays

Encadré 2

Temps partiel et inactivité : des situations contrastées selon les catégories professionnelles

Le fait d'avoir des enfants implique des choix en matière d'activité, d'équilibre vie familiale-vie professionnelle en lien notamment avec le mode de garde.

Parmi les femmes cadres de 24 à 55 ans, le passage au temps partiel augmente fortement à partir du deuxième enfant : les femmes cadres sont 16 % à être à temps partiel avec un enfant, 24 % avec deux enfants. Seulement 1 % des femmes cadres sont femmes au foyer, que ce soit avec un ou deux enfants. Le niveau de la rémunération, pour les femmes cadres et professions libérales lorsqu'elles passent à temps partiel reste élevé. En travaillant en moyenne à 80 %, ces femmes ont un salaire mensuel médian de 2 100 €, supérieur au Smic mensuel net qui s'établit à 1 150 euros, en 2015.

Tout comme les cadres, les femmes travaillant dans des professions intermédiaires restent fortement actives avec deux enfants, mais elles occupent plus souvent un poste à temps partiel : 31 % avec deux enfants contre 20 % avec un enfant et 2 % d'entre elles sont mères au foyer avec un ou deux enfants.

Pour ces deux catégories sociales, le passage vers l'inactivité augmente surtout à partir du troisième enfant : 2,5 % parmi les cadres et 4,5 % parmi les professions intermédiaires. Avec une moyenne de temps partiel correspondant à 80 % d'un temps complet, elles touchent en moyenne 1 600 € avec un temps partiel.

La situation des femmes employées est différente. Avec des enfants, le nombre de femmes à temps partiel et le nombre de femmes au foyer augmentent simultanément. Parmi les employées, 3 % des femmes sont au foyer avec un enfant, 4 % avec deux et 8 % avec trois. Le temps partiel déjà élevé avec un enfant (28 %) passe à 34 % avec deux enfants et 37 % avec trois enfants. Pour les employées de commerce, de la fonction publique ou administratifs d'entreprises, le temps de travail équivaut à 80 % d'un temps plein. Les rémunérations vont de pair. Pour les employées de la fonction publique et administratifs d'entreprises à temps partiel, la rémunération (1 250 €/mois) est équivalente au Smic à temps plein (définitions). Pour les employées de commerce, elle est plus faible (1 060 €), proche du seuil de pauvreté à 60 % établi à 1 026 € en 2016. La situation est plus difficile pour les personnels de services aux particuliers. Le temps partiel représente 65 % d'un travail à temps plein et leurs rémunérations ne leur permettent pas d'être au-dessus du seuil de pauvreté. Elles gagnent 850 € en moyenne par mois.

Parmi les différentes catégories sociales, la différence entre privé et public est perceptible. Que ce soit chez les cadres, les professions intermédiaires ou les employées, les femmes travaillant dans la fonction publique sont moins souvent femmes au foyer et plus à temps partiel. Par exemple, avec un enfant, les employées de la fonction publique sont 31,6 % à être à temps partiel et 1,4 % sont femmes au foyer. Dans le secteur privé, seulement 26,5 % des employées sont à temps partiel, mais elles sont 3,8 % à être femmes au foyer.

L'activité du conjoint s'avère être également un déterminant du temps partiel. Une femme ayant un conjoint cadre d'entreprise ou exerçant une activité libérale a deux fois plus de chance d'être à temps partiel qu'une femme d'ouvrier.

de la Loire, les employées sont 128 000 à être à temps partiel. Elles représentent 56 % des femmes à temps partiel. Parmi cette catégorie professionnelle, les métiers des services à la personne : employés de maison, personnels de ménage chez les particuliers et aides à domicile sont les plus utilisateurs de temps partiel (figure 4). Ainsi, 68 % des femmes occupant ces métiers travaillent à temps partiel (21 000 femmes).

Le temps partiel est présent dans les administrations publiques comme dans le secteur privé. Dans les administrations publiques, le

temps partiel concerne fortement les agents de service (46 500 femmes). Au total, 41 % des employés civils et agents de service de la fonction publique travaillent à temps partiel. Dans les hôpitaux et les établissements d'enseignement, le temps partiel concerne plus d'un agent de service sur deux.

Il est également présent dans les professions intermédiaires, notamment dans l'enseignement : environ 60 % des animateurs, formateurs de formation continue, surveillants et éducateurs des établissements d'enseignement sont à temps partiel.

4 Les métiers d'employés ont les plus forts recours au temps partiel chez les femmes

Métiers avec les plus forts recours au temps partiel dans les Pays de la Loire pour les femmes

Métiers des femmes actives en emploi de 15 à 64 ans	Catégorie sociale	Part de temps partiel parmi les actifs en emploi (en %)	Effectif
Employés de maisons et personnels de ménage chez des particuliers	Employés	72,0	3 700
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	Employés	67,1	17 700
Agents de service des établissements primaires	Employés	65,6	6 500
Nettoyeurs	Ouvriers	64,6	6 200
Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement	Professions Intermédiaires	60,9	2 200
Animateurs socioculturels et de loisirs	Professions Intermédiaires	59,1	3 900
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés de la restauration	Employés	56,6	2 000
Conducteurs de véhicules routiers de transport en commun	Ouvriers	54,5	1 300
Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)	Employés	54,4	5 100
Caissiers de magasin	Employés	53,6	5 700

Source : Insee, RP 2015.

5 Chez les hommes, les professions intermédiaires ont les plus forts recours au temps partiel

Métiers avec les plus forts recours au temps partiel dans les Pays de la Loire pour les hommes

Métiers des hommes actifs en emploi de 15 à 64 ans	Catégorie sociale	Part de temps partiel parmi les actifs en emploi (en %)	Effectif
Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement	Professions Intermédiaires	47,4	700
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	Professions Intermédiaires	40,1	500
Serveurs, commis de restaurants, garçons	Employés	36,4	1 400
Animateurs socioculturels et de loisirs	Professions Intermédiaires	35,4	900
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés de la restauration	Employés	34,0	800
Conducteurs de véhicules routiers de transport en commun	Ouvriers	26,5	1 100
Nettoyeurs	Ouvriers	23,9	1 100

Source : Insee, RP 2015.

Dans le privé, les plus forts taux de temps partiel concernent le métier de nettoyeurs (nettoyage des locaux industriels ou bureaux) avec 65 % de temps partiel, les conducteurs de véhicules de transport en commun (54 %), les caissiers de magasin (54 %) et les métiers de la restauration (cuisiniers, commis, serveurs).

Les hommes à temps partiel sont nombreux chez les ouvriers et les employés (figure 5). Deux hommes à temps partiel sur cinq (21 000) exercent des métiers d'ouvriers

(conducteurs, nettoyeurs, jardiniers ou encore manutentionnaires) et un sur deux un métier d'employé. Chez les employés, hommes comme femmes, le temps partiel concerne essentiellement les personnes travaillant dans la restauration et dans les services aux particuliers.

Dans les professions intermédiaires, le temps partiel est essentiellement présent dans les administrations publiques. Ces 5 500 hommes à temps partiel (14 % des emplois) y occupent des postes de professeurs des écoles ou surveillants dans les

établissements d'enseignement, de formateurs en formation continue, d'animateurs socioculturels ou éducateurs sportifs.

Pour les hommes comme pour les femmes, le temps de travail à temps partiel varie selon la catégorie du métier. Les femmes et hommes cadres ont des temps partiels qui représentent autour de 80 % d'un emploi à temps plein. Pour les employés et les ouvriers, le temps de travail à temps partiel est plus faible : il représente 66 % d'un temps plein pour les employés de services aux particuliers. ■

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et la Région des Pays de la Loire.

Définitions

Un **temps partiel** est un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

La **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. Dans cette étude, la population active de 15 à 64 ans est analysée.

La **population inactive** regroupe les personnes de 15 à 64 ans qui ne sont ni en emploi ni au chômage. Ce sont les étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Le **salairé minimum de croissance (Smic)** correspond au salaire horaire minimum légal que le salarié doit percevoir. Au 1^{er} janvier 2019, le Smic net pour un emploi équivalent temps plein est de 1 171 €, pour 151 heures par mois.

Dans le recensement de la population, est comptée comme **enfant d'une famille** toute personne vivant au sein du même ménage (au sens du recensement) que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage (avec lesquels elle constituerait alors une famille en tant qu'adulte). L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté, ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille. Un petit-fils ou une petite-fille n'est pas considéré comme « enfant d'une famille ».

Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

Méthodologie

Les effectifs et les parts de personnes à temps partiel sont issus des enquêtes de recensement de la population.

Les raisons du recours au temps partiel proviennent de l'exploitation de l'enquête emploi en continu au niveau régional. Cette enquête vise à observer, à la fois de manière structurelle et conjoncturelle, la situation des personnes sur le marché du travail. Elle fournit une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT).

L'étude se base sur une régression logistique. L'idée est d'identifier et quantifier pour les hommes et les femmes, les facteurs du recours au temps partiel : âge, métier, métier du conjoint et type de famille.

Insee Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication
Pascal Seguin

Rédactrice en chef
Anne-Gaëlle Mocaer

Bureau de presse
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689
© INSEE Pays de la Loire
Mars 2019

Pour en savoir plus

- Chaillot P. et Hamzaoui L., *Femmes : des salaires plus faibles même si l'emploi de cadres progresse*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 51, septembre 2017.
- Chaillot P. et Hamzaoui L., *Inégalités femmes-hommes du baccalauréat à la retraite*, Insee Flash Pays de la Loire, n° 65, mars 2017.
- Aubrée C. et al., *Entre chômage et CDI, de multiples formes d'emploi dans les Pays de la Loire*, Insee Dossier, n° 44, novembre 2011.

